



Guéret, le 20 décembre 2019

## **Liquidation de la communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse : la préfète de la Creuse salue l'esprit de responsabilité des élus du territoire**

Magali DEBATTE, préfète de la Creuse, a présidé vendredi 20 décembre 2019, la dernière séance du comité de pilotage chargé du suivi des procédures de "défusion" de la communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse (CCMVOC).

Les participants à cette réunion ont pris acte de la délibération concordante des 43 communes membres de la communauté de communes concernant les modalités de répartition de l'actif et du passif de la CCMVOC et de ses personnels. Ces modalités correspondent à celles qui avaient été fixées par le conseil communautaire dans sa séance du lundi 4 novembre 2019, au terme d'un long travail de concertation mené par les élus depuis le mois de septembre avec l'appui des services de l'État.

La Préfète salue l'esprit de responsabilité qui a présidé à cette dernière phase de concertation permettant d'aboutir à ce résultat unanime. Il témoigne tout à la fois de la pertinence de l'hypothèse de répartition retenue par les élus et de l'engagement des conseils municipaux dans la recherche d'une solution équilibrée pour les territoires.

La Préfète va rapidement signer l'arrêté qui répartira, au 1er janvier 2020, l'actif et le passif de la CCMVOC, ainsi que ses personnels, entre les trois communautés de communes du Pays Sostranien, du Pays Dunois et de Bénévent-Grand-Bourg.

Contact Presse : Maimouna DIALLO - Tél 05.55.51.58 95  
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex  
Courriel : [pref-communication@creuse.gouv.fr](mailto:pref-communication@creuse.gouv.fr)  
Tel : 05.55.51.59.00 - Fax : 05.55.52.48.61 – Site Internet : [www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr)



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse